Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1922)**

Heft 25

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

munal de Soleure, M. le Syndic W. Hirt, M. Otto Schmid, architecte.

Membres honoraires : MM. Th. Bell, ingénieur, Kriens ; A. Jegher, ing., Zurich ; Dr G.-L. Naville, ing., Kilchberg ; O. Pfleghardt, arch., Zurich.

Sociétés : *Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique* de Zurich, MM. F. Mousson, président, e. F. Broillet, arch., Fribourg. *Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne* M. F. Gaillard ing. Lausanne. *Société suisse des Entrepreneurs*, M. le Dr Cagianut, présiden., Zurich, et M. Renfer, arch., Soleure. *Société suisse des Electriciens*, M. F. Largiader, secrétaire général, Zurich. *Schw. Verband von Gaz- und Wasserfachmänner*, M. le Dr Paul Miescher Directeur, Bâle. *Société suisse des Techniciens*, M. F. Huber, vice-président, Nieder-Gœsgen. *Société suisse des Géomètres*, M. Th. Bamgartner, secrétaire, Küssnacht. *Centrale de l'Union des Villes suisses*, M. le Dr A. Brenner, reg. Rat Bâle. *Association suisse du Heimatschutz*, M. le Directeur Greuter Berne. *Société pour la Navigation sur le Haut-Rhin*, M. S. Bitterli, ing., Rheinfelden. *Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures*, M. M. Imbach, président du groupe suisse, Bâle. *Association des Anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris*, M. Eug. Schlatter, arch., Soleure. *Société des Ingénieurs civils de France*, M. C. Butticaz, ing., Lausanne. *Société suisse pour l'Aménagement des Eaux*, M. I.-M. Lüchinger, ing., Zurich.

Organes de la Société : *Schw. Bauzeitung*, M. C. Jegher, ing., Zurich. *Bulletin technique*, M. le Dr H. Demierre, ing., Lausanne.

Presse : *Gazette de Lausanne*, M. Georges Mercier, arch. *Neue Zürcher Zeitung*, M. le Dr Bloch.

Se sont excusés :

Membres honoraires : MM. le Dr R. Abt, ing., Lucerne, Dr H. Behn-Eschenburg, ing., Küssnacht ; Dr F. Dietler, ing., Lucerne ; Dr J.-J. Lochmann, ing., Lausanne.

Associations : *Société suisse des Fabricants de Machines*-Zurich ; *Nord-ost schweiz. Verband für Schiffahrt Rhein-Bodensee*, Saint-Gall ; *Oesterreich. Ingenieur und Architekten-Verein*, Wien ; *Société des Architectes diplômés par le Gouvernement*, Paris ; *Verband deutscher Elektrotechniker ; Bodensee-Bezirksverein deutscher Ingenieure*, Friedrischhafen (télégramme) ; *Verein deutscher Ingenieure*, Berlin (télégramme)

Présidence : Prof. A. Rohn, président de la Société. Tous les autres membres du Comité central, MM. Fr. Broillet, R. Dubs, E. Kästli, A. Paris, P. Vischer et F. Widmer, sont présents.

Protocole : M. Zschokke, secrétaire de la Société.

Le président A. Rohn salue les représentants des Autorités, les délégations des Sociétés amies, la Presse, les Membres honoraires et les membres.

1. *Le procès-verbal de la 47me Assemblée générale*, de Berne, a paru dans les organes de la Société ; il est adopté sans lecture.

2. *Rapport de gestion et comptes pour 1921.* Le président Rohn prend la parole. Le rapport de gestion, déposé imprimé, se clôt au 31 décembre 1921. Dans la période du 1er janvier 1922 à ce jour nous avons enregistré 15 décès, 26 démissions et en regard 59 admissions. L'assemblée se lève en l'honneur des membres décédés dans cette dernière période, comme de ceux rappelés au Rapport.

Le Comité central a subi quelques changements. M. le Directeur Payot y a été remplacé par M. Vischer, architecte à Bâle. M. le Prof. Andreae a renoncé au secrétariat, et M. M. Zschokke lui a succédé. Le président remercie les deux collègues partis et en rappelle les excellents services à la S. I. A. *(A suivre).*

Groupe professionnel des ingénieurs ruraux et topographes.

Appel

Les ingénieurs exerçant leur activité dans les domaines du Génie rural et de la topographie ou en relation avec ceux-ci ont constitué un groupe au sein de la Société Suisse des ingénieurs et des architectes. Le règlement du groupe prévoit que tout membre de la Société Suisse qui en manifeste le désir est appelé à participer à l'activité du groupe. Il est donc nécessaire que les personnes qui le désirent et ne font pas encore partie de la Société Suisse sollicitent leur admission au sein de cette dernière au moyen du formulaire inclus, lequel peut être adressé au Comité de la Section du domicile ou au secrétariat de la S. I. A. Tiefenhöfe 11, Zurich.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages qu'offre la qualité de membre de la Société suisse étant donnée l'activité déployée par cette dernière et vous invitons à solliciter votre admission.

Zurich, le 23 novembre 1922.

La Commission du groupe des ingénieurs ruraux et topographes.

Communication du groupe professionnel des ingénieurs ruraux et topographes.

La commission désignée par l'assemblée constitutive a réparti les charges comme suit :

Président : E. Diserens, professeur, Zurich. *Vice-président et Caissier :* H. Zölly, chef de la division de géodésie, Berne. *Secrétaire :* O. Lutz, ingénieur rural du canton de Saint-Gall.

Autres membres : J. Schwank, ingénieur topographe à Flums ; H. Solcà, ingénieur rural à Coire.

Le groupe a son domicile au Secrétariat de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes, Tiefenhöfe 11, Zurich I, où la correspondance doit être adressée.

Le règlement adopté par la Société *S. I. A.* en mars 1921 et par l'assemblée du groupe, du 28 juillet 1921, à Coire, prévoit que la participation au groupe est ouverte à tout membre de la Société Suisse, il contient l'indication des buts généraux de l'association. Les membres actuels de celle-ci espèrent que tous les ingénieurs dont l'activité est en rapport avec le génie rural ou la topographie s'inscriront comme membre du groupe et participeront à son activité. Toutes les personnes qui sont dans ce cas voudront bien s'inscrire en retournant le formulaire annexé au Secrétariat *S. I. A.*, Tiefenhöfe 11, Zurich.

L'assemblée générale aura lieu le 9 décembre 1922, à 14 heures, à l'Hôtel Schweizerhof à Olten, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 juillet 1921 à Coire.
2. Rapport de la commission sur l'organisation et le programme d'activité du groupe.
3. Divers.

Cette circulaire [1] tient lieu de convocation à l'assemblée.

Zurich, le 23 novembre 1922.

La Commission.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'établissement d'un plan d'aménagement de quartier, entre Lancy et Onex.

Le jury chargé d'examiner les projets présentés à ce concours a décidé de ne pas accorder de premier prix.

Il a réparti les primes de la façon suivante :

Fr. 1400 au projet « Gilly », auteurs MM. *H. Gallay* et *J. Dériaz*, architectes.

Fr. 1200 au projet « La Grande Allée », auteur M. *Torcapel*, architecte.

Fr. 1200 au projet « Maintenir en améliorant », auteurs MM. *Delessert* et *Mouchet*, ing.-géomètres.

Fr. 700 au projet « Coteau ensoleillé », auteur M. *Brémond*, ingénieur.

Le projet « Ruri », auteur M. *Georges Lacôte*, architecte, qui avait été classé en premier rang, a été mis hors concours, le Conseil d'Etat ayant décidé de ne pas accorder de prime aux concurrents recevant un traitement fixe comme fonctionnaires.

[1] qui nous est parvenue le 30 novembre. — *Réd.*

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.